

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2017

Nombre de Conseillers  
en exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 12 + 1 pouvoir

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois janvier, le Conseil Municipal de la commune de LA RABATELIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Wilfrid MONTASSIER, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 janvier 2017.**

**PRESENTS : Hélène ALLAIN, Florent CHALLET, Joël COSSAIS, Stéphane DAVID, Maryse DELAUAUD, Marie-Madeleine FEBRE, Daniel GUERIN, Philippe GUILLOTEAU, Wilfrid MONTASSIER, Myriam PARVEAU, Myriam TOSKA, Cathy VALIN.**

**ABSENTS : Myriam GUICHET (a donné pouvoir à Marie-Madeleine FEBRE), Jérôme GABORIT, Patricia THIBAUT.**

**Secrétaire de séance : Cathy VALIN.**

\*.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*

**\* Approbation du compte-rendu du 12 décembre 2016.**

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 12 décembre 2016, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**1- Attribution du marché Aménagement des abords de la mairie, de la rue de l'Espérance et de la rue des Moulins.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21 ;

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 42 ;

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 27 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite entreprendre des travaux d'aménagements de sécurité sur la RD62 et la RD17 notamment pour réduire la vitesse et protéger la circulation piétonne. Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à l'Agence de service aux collectivités locales de Vendée. Les travaux ont été divisés en une tranche ferme (partie de la rue du Parc), une tranche optionnelle n°1 (une partie de la rue des Moulins), une tranche optionnelle n°2 (carrefour Rue du Parc/Rue de l'Espérance).

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 16-11-2016 dans Ouest-France ainsi que sur le profil acheteur avec une date limite de remise des plis fixée au 06-12-2016 à 12h. Le dossier de consultation des entreprises a également été mis en ligne sur cette même plate-forme.

Suite à l'analyse des offres, les entreprises ayant déposé les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes :

Lot 1 : l'entreprise SOFULTRAP pour un montant HT de 238 690,50 € (solution de base)

Lot 2 : l'entreprise SVEM/ASR pour un montant HT de 34 517,50 €

Lot 3 : l'entreprise IDVERDE pour un montant HT de 27 895, 21 €

Avec le détail qui suit :

Entreprises	SOFULTRAP	SVEM / ASR	IDVERDE	MONTANT TOTAL HT
<b>TRANCHE FERME</b>	16 515.50 € HT	13 597.00 € HT	4 651.44 € HT	34 763.94 € HT
<b>TRANCHE OPT 1</b>	110 127.00 € HT	10 913.70 € HT	3 587.69 € HT	124 628.39 € HT
<b>TRANCHE OPT 2</b>	112 048.00 € HT	10 006.80 € HT	19 656.08 € HT	141 710.88 € HT
<b>MONTANT TOTAL HT</b>	<b>238 690.50 € HT</b>	<b>34 517.50 € HT</b>	<b>27 895.21 € HT</b>	<b>301 103.21 € HT</b>

**APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,**

- attribue le marché aux entreprises suivantes :

Lot 1 : l'entreprise SOFULTRAP pour un montant HT de 238 690,50 € (solution de base)

Lot 2 : l'entreprise SVEM/ASR pour un montant HT de 34 517.50 €

Lot 3 : l'entreprise IDVERDE pour un montant HT de 27 895, 21 €

Soit un montant global HT de 301 103.21 €.

- autorise M. le Maire à signer les marchés correspondants.

- précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération 66-voirie.

**2-Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2017 pour les travaux de restructuration de la salle polyvalente**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux permet de subventionner des travaux d'investissement. Il précise que les travaux de restructuration de la salle polyvalente de la Petite Maine, agrandissement et mise aux normes pourraient s'inscrire dans ce cadre. Le coût estimatif de l'ensemble des travaux, prestations et honoraires est de 809 138 € HT soit 970 965.60 € TTC. Le budget annexe est assujéti à la TVA.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil décide d'adopter l'opération à réaliser, de demander une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux pour l'année 2017 et arrête le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT €	RECETTES	MONTANT €
Travaux de restructuration de la salle polyvalente	809 138.00	DETR 2017 30% Fonds de concours Autofinancement	242 741.40 172 643.00 393 753.60
<b>TOTAL</b>	<b>809 138.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>809 138.00 €</b>

**3-Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - Délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée.**

Adhésion à la démarche de consultation en vue d'une souscription au contrat groupe d'assurance des risques statutaires.

Le Maire expose :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée relance une procédure de consultation en vue de conclure un nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, pour une période de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ce contrat groupe permet aux collectivités et établissements publics intéressés de disposer de taux intéressants, en raison d'une part d'un effet de masse, et d'autre part d'une mutualisation des risques pour les structures qui comptent un nombre d'agents affiliés à la CNRACL inférieur à des seuils qui restent à définir (ce seuil est fixé à 30 agents dans le contrat actuel).

Le contrat, souscrit en capitalisation et non pas en répartition (c'est-à-dire que les sinistres nés pendant la période d'assurance continuent d'être pris en charge par l'assureur au moment de la naissance du sinistre, même au-delà de la fin du contrat), permet de garantir tous types de risques (maladie ordinaire, maternité et paternité, longue maladie et maladie de longue durée, accident de travail et maladie professionnelle, décès), avec éventuellement des choix possibles pour réaliser une part d'auto-

assurance par le biais de franchises par exemple. En outre, la collectivité peut choisir d'opter pour le remboursement de tout ou partie des charges patronales.

La procédure que va lancer le Centre de Gestion se fera sous la forme d'un marché négocié, compte tenu de la spécificité forte de ce type de contrat et des aléas qui sont difficilement quantifiables au moment de l'établissement du cahier des charges.

L'engagement des collectivités et établissements publics, à ce stade de la procédure, ne porte que sur l'intégration dans le panel des structures souhaitant participer à l'appel d'offres. L'assemblée sera à nouveau consultée lorsque le résultat de l'appel d'offres sera connu, afin qu'elle se prononce, au vu des propositions chiffrées, sur son éventuelle adhésion définitive au contrat groupe conclut avec l'assureur retenu.

Le Maire propose à l'assemblée de donner mandat au Centre de Gestion pour intégrer la « collectivité ou établissement public » dans la procédure de consultation en vue de la conclusion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, étant bien précisé que la collectivité (l'établissement) sera à nouveau consulté, à l'issue de la procédure de consultation, pour se prononcer sur l'adhésion au contrat groupe, au vu des propositions chiffrées proposées par l'assureur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne mandat au Centre de Gestion pour le lancement d'une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

#### **4-Information au Conseil dans le cadre de la compétence déléguée à M. Le Maire.**

Dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT permettant au Conseil de déléguer certaines de ses compétences au maire, M. Le Maire informe le conseil qu'il a signé les marchés qui suivent :

<b>Date</b>	<b>Objet</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Code postal</b>	<b>Montant HT</b>
3/01/2017	Avenant 2017 assistance technique en assainissement	Département	85250	383,60

#### **5-Questions diverses.**

-M. le Maire rappelle qu'il y a lieu de former de nouvelles commissions intercommunales pour permettre à la nouvelle communauté de communes de travailler sur ses différentes compétences. Les conseillers municipaux sont donc sollicités.

-Une discussion s'installe sur le stationnement gênant de la rue du Couvent et la sécurité des enfants lors des rentrées-sorties de l'école.